



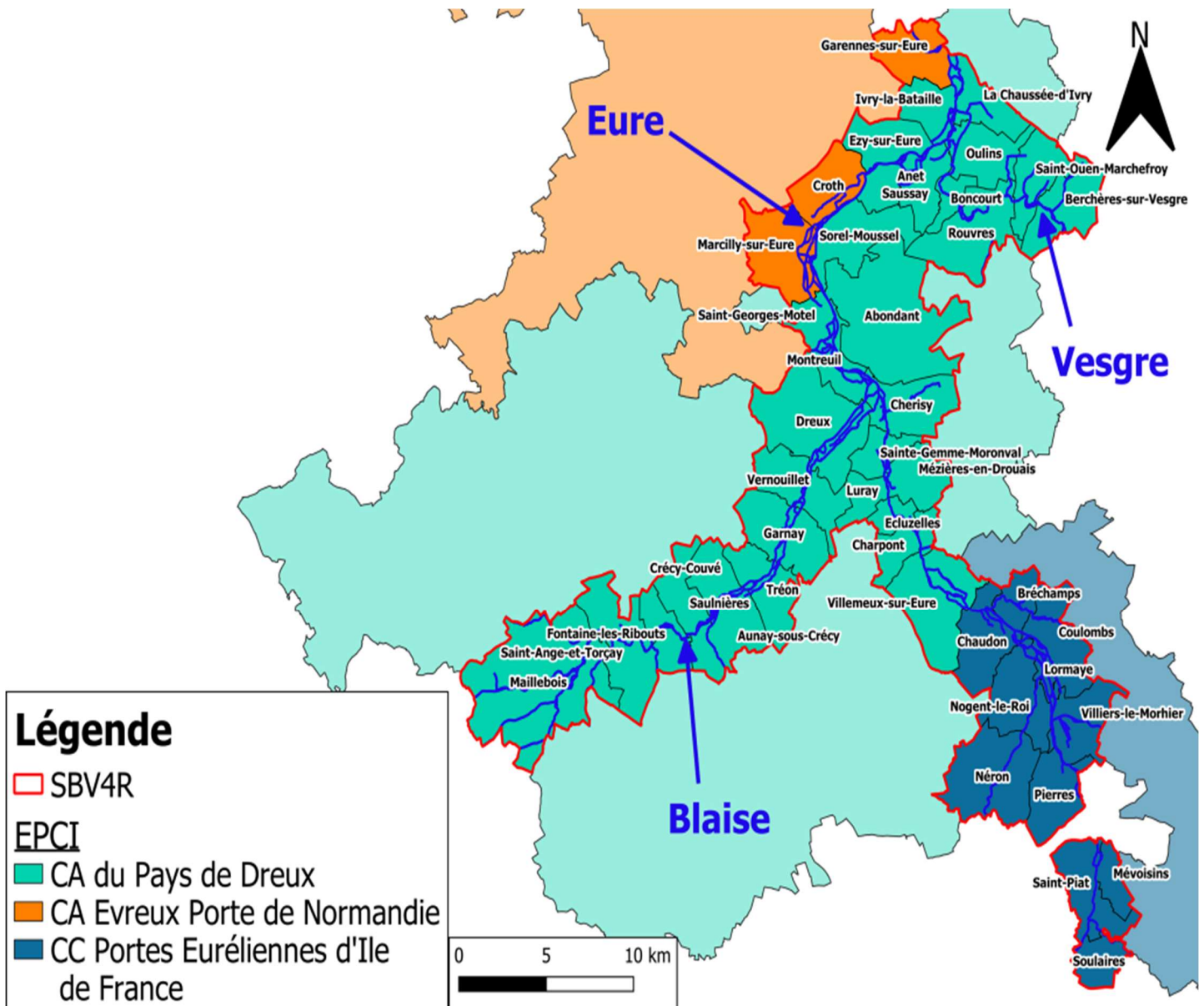
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
PROPOSITION

Comité syndical du 31 Janvier 2023

18h30

**Salle municipale des associations et de la culture
Sainte-Gemme Moronval**

UN TERRITOIRE, 3 RIVIERES, 3 EPCI, 45 COMMUNES...



I. Rappel des objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire et du contexte économique et social national

I.1 Rappel des objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget. Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du Budget Primitif (BP) 2023. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social ;
- L'impact de la Loi de finances 2023 sur le budget des collectivités locales ;
- Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents.

I.2 Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

I.2. a Situation nationale : un ralentissement plus fort que prévu

- La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 2^{ème} trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20 ;
- Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +0,6% contre une projection de +2,6% en 2022 ;
- L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7% ;
- Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis le 2^{ème} quadrimestre 2022 passant de 0,14% fin 2021 à 1,82% à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue ;
- Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1^{er} semestre 2022.

I.3 Le Projet de loi de finances 2023 sur la situation financière des collectivités

I.3. a Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité.

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée. Un contrat de confiance a été évoqué. Il est attendu des collectivités de contenir leurs dépenses de fonctionnement sous un seuil fixé à inflation diminué de 0,5%. Les sanctions individuelles ne seraient mises en œuvre que dans le cas où l'ensemble du bloc concerné n'atteindrait pas la cible. Le projet de loi de finance de programmation des finances Publiques a cependant fait l'objet d'un vote rectificatif sur ce point. Le solde du compte au Trésor des collectivités à atteint en 2021 un niveau record de 76 milliards d'euros, permettant, selon l'Etat, aux collectivités d'apporter une contribution au redressement des comptes publics dans des proportions identiques à la période 2014/2017. Les échanges avec les représentants des collectivités et l'Etat mentionnent à ce jour, une potentielle hausse de DGF pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse du prix de l'énergie,



les écrêtements liés à la péréquation pourraient ainsi être supprimés. Cependant, ce complément de dotation serait limité aux collectivités éligibles à la dotation de solidarité rurale ou soumis à des critères.



II. 2022 : Une année de reprise ...

C'est dans un contexte sanitaire et social plus serein que l'activité du Syndicat s'est déroulée durant l'année 2022.

L'année a été marquée par reprise significative et effective des projets en cours, l'identification des nouveaux projets RCE et de restaurations légères et la création d'une régie travaux.

Dans le cadre de la nouvelle compétence Prévention des Inondations (PI), les études permettant la régularisation des digues répertoriées sur le territoire du SBV4R ont été lancées et devraient aboutir courant 2023.

Enfin deux études structurantes pour notre Syndicat se sont poursuivies :

- L'étude de Gouvernance portée par la Communauté de Commune Evreux Portes de Normandie dont l'objet est d'identifier une organisation optimale de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure ;
- L'étude du bassin versant de la Vesgre pour répondre à la problématique d'inondation par ruissellement sur plusieurs communes bordant la Vesgre. Cette étude est portée par le SBV4R.

Les liens avec nos partenaires financiers :

- Des rencontres et des échanges plus réguliers avec l'AESN et les DDT ;
- Des problèmes d'effectifs persistants au sein de la DDT 28 ;
- Des délais de validation des dossiers toujours extrêmement longs.

Une structuration des postes et des tâches des agents technique SBV4R :

- Un effectif complet au 01/01/2022 ;
- Un départ au 01/06/2022 : un technicien rivière non remplacée ;
- Une répartition équilibrée des projets entre les techniciens ;
- Une évolution des tâches du garde rivière (régie, permis bateau) ;
- Une nouvelle compétence : PI ;
- Une supervision par une responsable technique expérimentée.

Des évolutions statutaires, réglementaires et législatives :

- Une nouvelle compétence pour le SBV4R en 2022 : la Prévention des Inondations ;
- La poursuite du Contrat Territorial Eau et Climat signé en milieu d'année 2021 avec une inscription des principaux projets (études, travaux animations) du SBV4R pour le volet relatif aux milieux aquatiques ;
- L'article 49 de la loi climat et ses implications sur les projets RCE du SBV4R : lecture controversée sur la possibilité d'effacer les ouvrages de liste 2 ;
- L'abrogation de la rubrique 3.3.5.0 de la Loi sur l'eau qui ne permettra plus de réaliser des dossier Loi sur l'eau déclaratif sur les projets de restauration de cours d'eau (> délais d'instructions supplémentaires à prévoir).

De nouvelles variables à inclure le budget :

- Le maintien de l'enveloppe des participations à un niveau similaire à celui de 2022 ;
- L'inflation avec un impact sur le prix des matériaux, des énergies, le charges de personnels ;
- Le coût des études Prévention des Inondations (subventions moindres).

III. Activités 2022

L'activité des techniciens a été principalement orientée vers l'avancement des études préalables lancées notamment sur les RCE 3 sites, 2 sites ou encore l'aboutissement des travaux au moulin de Mézières.

Plusieurs appels d'offre ont été lancés pour répondre aux besoins complémentaires des études PI et pour relancer le PPMHA sur les 3 rivières (ex PPRE).

En 2023, outre la poursuite de ces études et la réalisation des travaux qui en découlent, le SBV4R devra répondre à de nouveaux projets de restauration, envisager les suites à donner aux études PI et continuer son accompagnement aux communes (rencontres, communication).

L'activité des gardes rivière s'est poursuivie pendant l'année avec un contrôle régulier des abords des rivières, la rencontre avec des élus locaux ou des riverains de cours d'eau pour des conseils ou des signalements divers. Les problèmes liés aux embâcles restent encore les sujets les plus récurrents. A cet effet, plusieurs fiches de conseils aux riverains ou de rappels de la réglementation ont été réalisées et transmises aux communes ou sont en cours d'élaboration et pourront être communiquées aux personnes concernées.

En 2023, les fonctions du garde-rivière s'étendront avec la réalisation de travaux en régie et le passage du permis bateau pour un meilleur accès à certaines zones des rivières.

En annexe : Le Bilan d'activité 2022 regroupe l'ensemble des actions menées au cours de l'année passée.

IV. Les orientations de 2023

IV.1 Poursuivre un programme d'investissement dynamique sur le territoire :

- Avancer et finaliser les études en cours ;
- Finaliser les études issues de la PI et envisager les suites à donner ;
- Réaliser les opérations de restauration et d'entretien ;
- Lancer des nouveaux projets ;
- Exécuter des petits travaux en régie ;
- Conseiller et orienter les communes ou les riverains.

IV.2 Equilibre budgétaire :

- Présenter un budget en équilibre avec si possible reprise anticipée des résultats;
- Maintenir à l'identique l'enveloppe des participations des EPCI membres ;
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement ;
- Mobiliser le maximum de financements ;
- Optimiser les dépenses en fonction des besoins du Syndicat.

IV.3 Communication du SBV4R :

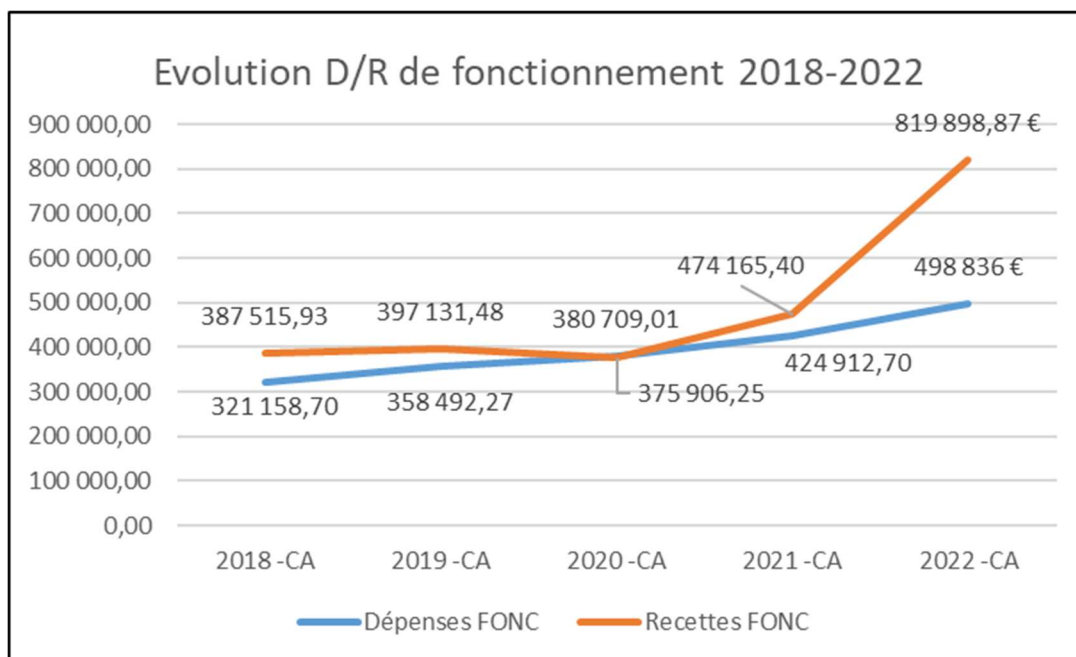
- Renforcer les coopérations avec les partenaires institutionnels et les partenaires financiers (AESN, conseil départemental, conseil régional, DDT...);
- Echanger avec les partenaires œuvrant dans le domaine ;
- Être présent sur le territoire auprès des communes et des riverains ;
- Valoriser l'attractivité du site internet (carte interactive des projets, mise à jour régulière...);
- Renforcer la communication sur le Syndicat notamment par la réalisation de fiches thématiques.

IV.4 Personnel :

- Maintenir les contrats actuels ;
- Evaluer le besoin recrutement en fonction de la densité des projets ;
- Adapter l'organisation du service en fonction des nouveaux projets ;
- Consolider les compétences (formation des agents).

V. Le financement

V.1 Evolution de la section de fonctionnement



L'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022 est le reflet de la structuration progressive du service avec une reprise marquée de l'activité en 2021-2022, après 2 années compliquées suite à la crise sanitaire et à l'instabilité des effectifs.

Parallèlement, l'augmentation des participations des EPCI (progressive pour la GEMA et Intégration de la PI en 2022) masquent la baisse des financements des postes animation des techniciens en 2022 par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

V.1. a Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général ch011	49 732,46	48 928,69	51 910,57	73 572,52	81 163,52
Charges de personnel ch012	182 321,05	205 265,61	205 714,70	236 151,98	280 254,35
Autres charges de gestion courante ch65	25 588,40	34 357,27	35 301,46	32 964,26	34 176,62
Charges financières ch66	7 728,80	6 374,19	5 738,76	5 080,70	4 065,85
Amortissements ch042	55 787,99	63 566,51	82 043,52	77 143,28	99 102,46
Charges exceptionnelles ch67	0,00	0,00	0,00	0,00	73,25
Dépenses imprévues 022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	321 158,70	358 492,27	380 709,01	424 912,74	498 836,05

Le Compte Administratif 2022 provisoire (CA) fait apparaître un total des dépenses de fonctionnement de 498 836,05 €, dont 399 733,59 € de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant les amortissements, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

Pour 2023, les variations de dépenses de cette section (hors virement à la section d'investissement) porteront sur :

- Une augmentation du loyer des locaux (de 4 800 € à 8 880 € / an) ;
- Une augmentation des frais d'énergie (électricité) +6 000 € (surface supérieur et prix des énergies) ;
- Réalisation de travaux en régie : + 27 999 € ;
- Retrait d'embâcles : +5 000 €.

Compensé partiellement par une réduction des frais de formation et des frais de mise à jour de l'actif.

V.1. b Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de fonct.reporté - Excédent	0,00	0,00			
Participations des EPCI	243 824,85	245 436,00	245 436,00	340 000,00	700 000,00
Subventions (postes et fonctionnement) AESN et Région Centre	137 694,00	148 413,20	129 595,50	124 371,01	93 845,00
Opérations d'ordre entre section ch042				340,00	21 726,80
Autres produits	5 997,08	3 282,28	874,75	9 454,36	4 327,07
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	387 515,93	397 131,48	375 906,25	474 165,37	819 898,87

Le Compte Administratif 2022 provisoire (CA) fait apparaître un total des recettes de fonctionnement de 819 899 €, dont 798 172 € de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant la neutralisation des subventions amorties, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

Les deux sources principales de recettes de fonctionnement émanent soit des participations des 3 EPCI membres, soit des subventions des deux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Centre. Elles sont fonction du nombre d'agents et de la masse salariale correspondante.

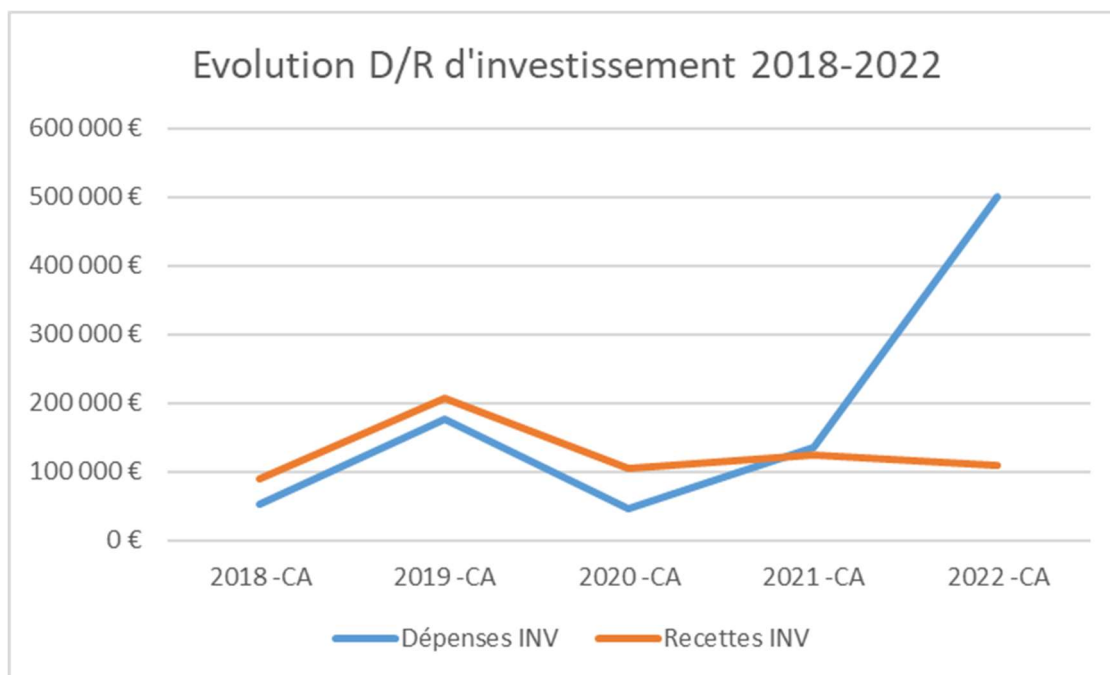
A compter de 2023 le Conseil Régional baisse sa participation forfaitaire de 1 000 € par poste et passe (comme l'AESN) à un financement triennal avec le versement d'acompte annuel. Ce nouveau dispositif induit un glissement dans le temps du versement des subventions.

L'enveloppe des participations des 3 EPCI restera identique à celles demandées en 2022.

Principales variations des recettes :

- Subventions de l'AESN +72 000 € prise 80% en charge des travaux en régie ;
- Subventions de l'AESN et du Conseil Régional en baisse car prise en compte d'un agent en moins (technicien) et financement partiel du poste de la responsable technique.

V.2 Evolution de la section d'investissement



Sur la période 2018-2022, les dépenses et recettes d'investissement sont très irrégulières puisqu'elles sont fonction des projets réalisés. En 2020, l'activité du service a été fortement impactée par la crise sanitaire et la difficulté à relancer certaines études et certains travaux initiés avant la fusion des syndicats.

En 2021, pour la première fois le résultat de la cette section est déficitaire (-12 907 €) et ce déficit se creuse en 2022, du fait de la réalisation d'études et de travaux pour lesquels les subventions n'ont pas encore été perçues (même partiellement).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions d'inv. (remboursements)-chap.13	0,00	168,00	0,00	19 868,00	
Emprunts-chap.16	23 303,90	23 916,63	24 551,12	25 208,22	25 888,83
Etudes et Frais d'insertion-chap.20	12 822,00	24 186,00	3 711,00	4 662,27	195 572,40
Concessions, droits, site internet-chap.20	5 865,80	6 585,60	3 165,28		
Subventions d'équipement versées-chap.204	0,00	0,00	0,00		0,00
Travaux LCI et Bellassière				14 614,80	
Travaux RCE-chap.21	0,00	9 600,00	0,00		
Construction sur sol d'autrui					12 826,62
Matériel roulant-chap.21				16 490,00	
Matériel informatique - chap.21	3 972,00	8 844,60	3 710,88	5 378,40	5 040,00
Mobilier et matériel divers- chap.21	6 993,69	690,55	919,80	1 267,45	5 563,81
Avances et acomptes-chap.23	0,00	0,00	0,00		
Op. Ordre de transfert entre sections-chap.040	0,00		0,00	340,00	21 726,80
Régul actifs sur subventions-chap.041	0,00	1 694,30	0,00	35 103,48	0,00
Opérations patrimoniales-chap.041	0,00	30 399,92	0,00		
Opérations sous mandat (PPRE-RCE)	0,00	70 792,50	9 600,00	13 160,00	234 204,11
Dépenses imprévues-chap.020	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 957,39	176 878,10	45 658,08	136 092,62	500 822,57

Les dépenses d'investissement 2022, correspondent à l'avancée des études RCE en cours, les études PI et les travaux sur le Moulin de Mézière et les travaux de restauration légère au ru du Mesnil à Villemeux-sur-Eure.

Une partie des dépenses a également été consacrée à l'aménagement des locaux du SBV4R avec l'achat de mobilier, de matériel et la participation aux frais des travaux engagés par la mairie de Sainte-Gemme-Moronval.

V.2. a Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	2022
Excédents reportés-chap.001					
Virement de la section de fonctionnement					
FCTVA-chap.10	17 569,13	5 880,11	2 761,04	2 176,93	1 278,85
Subventions AESN/Régions/Départ.-chap.13	3 428,00	51 300,00		8 762,00	9 454,00
Emprunts et dettes assimilés-chap. 16					0,00
Autres agenc. et aménag. de terrain-chap. 21			9 600,00		
Cession d'actif-chap. 024					
OP Ordre de transfert entre sections-Amort-chap.040	55 787,99	63 566,51	82 043,52	77 143,28	99 102,46
Opérations patrimoniales-chap.041	0,00	32 094,22		35 103,48	0,00
Opérations sous mandat-chap. 045	13 203,00	53 486,68	9 600,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	89 988,12	206 327,52	104 004,56	123 185,69	109 835,31

En dépit des réalisations effectuées, les recettes 2022 restent moindres (une subvention partielle de l'AESN pour 9 454 €) et s'explique par la réalisation tardive des études et /ou des travaux ne permettant pas le versement des subventions sur l'année en cours. Des opérations d'ordres (amortissement des dépenses et régularisation d'écriture entre comptes) viennent compléter ces recettes et sont sans incidence sur le résultat global du CA.

V.2. b Etudes et travaux prévisionnels 2023

La dynamique engagée en 2022 se poursuivra sur 2023 avec notamment l'aboutissement de certains travaux comme ceux du RCE 2 sites et l'avancement de projets en cours tels que celui des 3 sites, de nouvelles études et/ou travaux de restauration des cours d'eau ont également été répertoriés et pourront débiter ou être réalisés en 2023.

Par ailleurs, une nouvelle étude pour le PPMA est actuellement en cours. Elle devrait être complétée par une seconde étude sur le PPMH.

Enfin, dans le cadre de la nouvelle compétence PI acquise par le Syndicat au 01 janvier 2022, les études sur les digues devraient être finalisées en 2023. Restera à déterminer les suites à donner aux préconisations issues de ces études.

Les recettes d'investissement prévues seront à la hauteur des investissements programmés avec un financement des études et travaux PPRE et RCE à hauteur de 80% du montant HT.

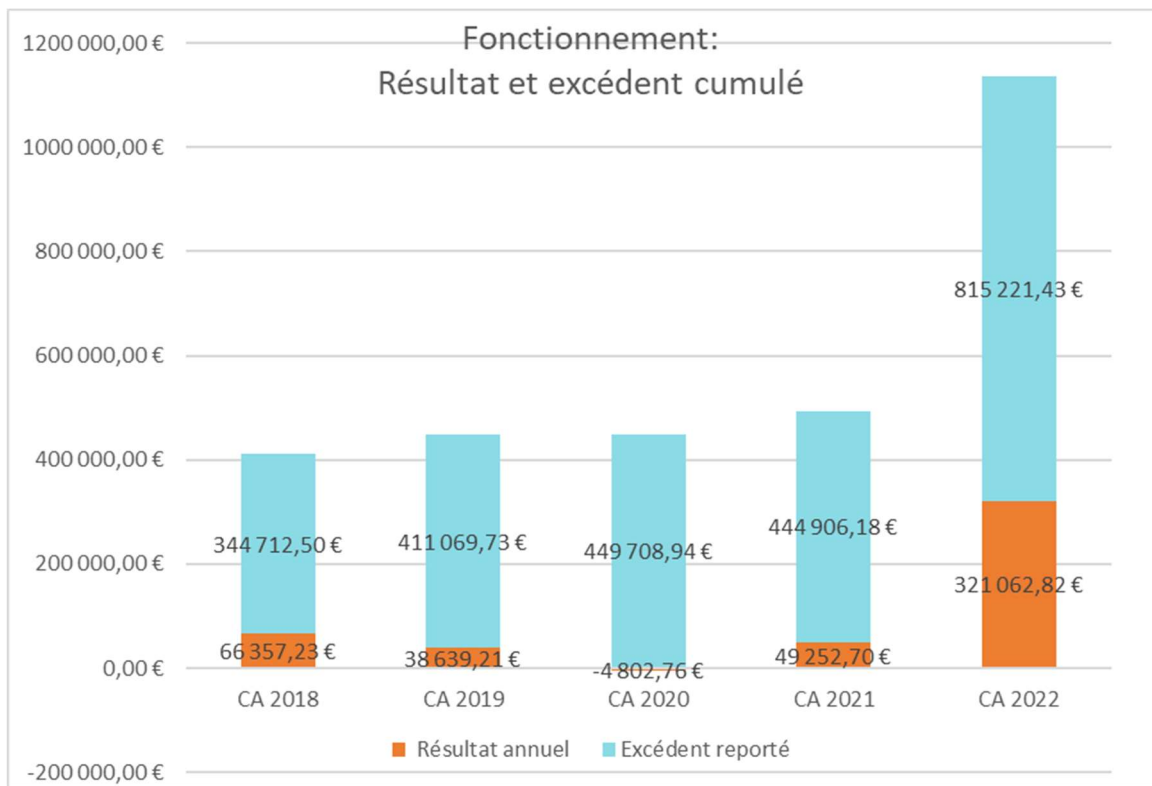
Quant aux études relatives à la PI, la mobilisation du Fond Barrage devrait permettre une prise en charge d'environ 50% du montant HT engagé pour certaines de ces études.

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2023-2024

Projets	Financements			Dépenses			Recettes		
				Réalisé	Dépenses prévisionnelles 2022-2024		Réalisé	Recettes prévisionnelles 2022-2024	
	Coût TTC	Subv. TTC	RAC TTC	2022	2023	2024	2022	2023	2024
RCE 3 sites	902 276,00	739 518,00	162 758,00	4 536,00	604 700,00	293 040,00		470 130,00	269 388,00
RCE Moulin de Mézière	152 193,90	131 826,91	20 366,99	135 094,50	17 099,40			131 826,91	
RCE Moulin de Volhard	18 000,00	18 000,00	0,00		18 000,00			18 000,00	
RCE Blaise soufflet agricole	219 600,00	175 680,00	43 920,00		40 000,00	179 600,00		48 000,00	127 680,00
RCE Moulin de Bourray	72 000,00	57 600,00	14 400,00		36 000,00	36 000,00		57 600,00	
RCE 2 site Ste Ouen/Berchères	276 734,00	188 590,20	88 143,80	32 268,00	244 466,00			188 590,20	0,00
RL Provendier	18 000,00	0,00	18 000,00		18 000,00				
RL Les Osmaux	100 000,00	80 000,00	20 000,00	0,00	100 000,00	0,00		80 000,00	
RL Montreuil	647 520,00	518 016,00	129 504,00	0,00	36 000,00	611 520,00		28 800,00	489 216,00
RCE Restauration coulis Coulomb	312 000,00	249 600,00	62 400,00	0,00	72 000,00	240 000,00		57 600,00	192 000,00
RCE Les Grands Chérisy	40 000,00	32 000,00	8 000,00	0,00	40 000,00	0,00		32 000,00	
PPRE Villemeux	78 480,00	61 839,00	16 641,00	78 480,00			7 294,00	54 545,00	
Régie	27 999,00	22 400,00	5 599,00		27 999,00			22 400,00	
Etudes PPMA	210 060,00	168 048,00	42 012,00	21 540,00	188 520,00	0,00		168 048,00	
Etudes PPMH	250 000,00	200 000,00	50 000,00	0,00		250 000,00			200 000,00
Etudes de danger digue de Nogent	139 946,40	0,00	139 946,40	68 106,00	71 840,40				
Etudes digues Saussay - Ezy Saulnières - Tréon	469 869,00	126 199,50	343 669,50	29 760,00	440 109,00			126 199,50	
Etude digue de Croth	213 546,80	106 773,40	106 773,40	65 365,20	148 181,60			106 773,40	
Entretien des digues	159 999,98	0,00	159 999,98			159 999,98			
Total	4 308 225,09	2 876 091,01	1 432 134,08	435 149,70	2 102 915,40	1 770 159,98	7 294,00	1 590 513,01	1 278 284,00

V.3 Evolution des résultats

V.3. a Evolution du résultat de fonctionnement entre 2018 et 2022

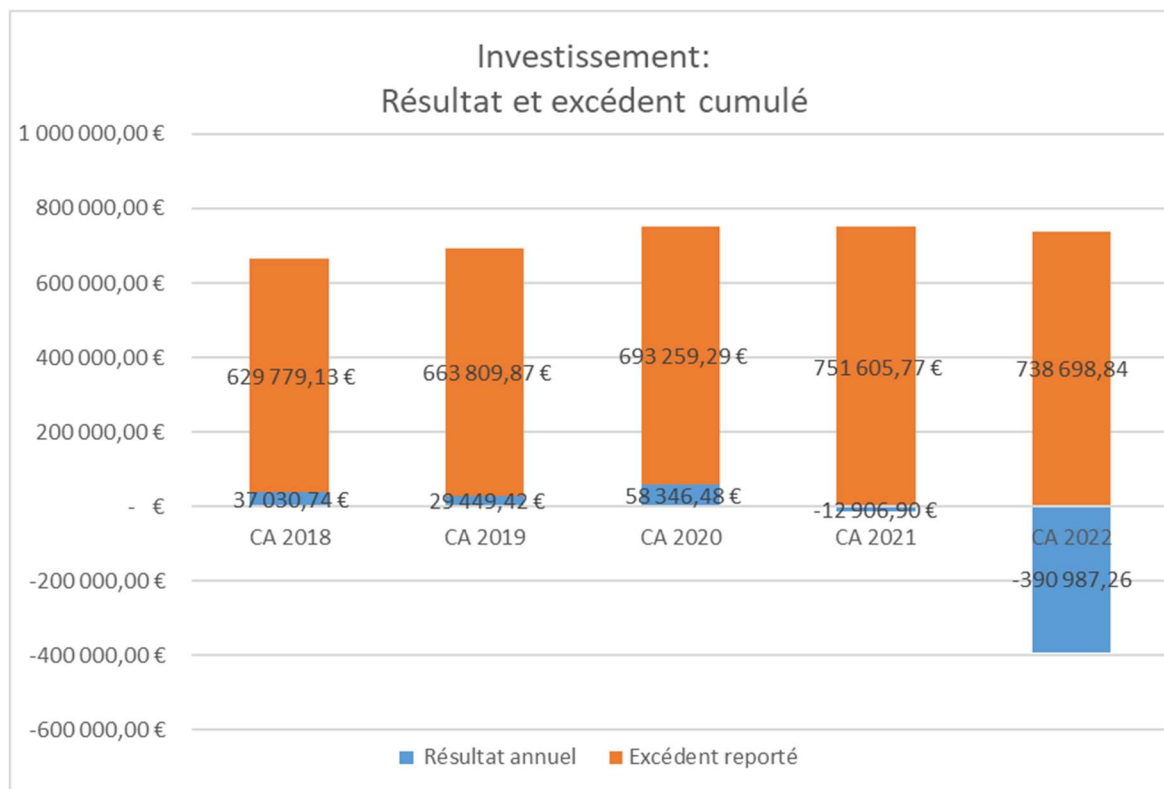


L'année 2022 se termine avec un excédent prévisionnel de plus de 321 000 € provenant essentiellement de l'augmentation des participations des EPCI.

Le résultat de fonctionnement reporté (excédent) issu de la fusion des syndicats sera alimenté de ces 321 000 € pour atteindre un montant cumulé de 815 221 €.

Cet excédent confortable doit être préservé puisqu'il servira, le cas échéant, à financer l'évolution des charges courantes (personnel, générales, régie) consécutives à l'extension du champ de compétence du syndicat (PI), à assurer une trésorerie le temps de percevoir certaines subventions et à financer les dépenses d'investissements à venir.

V.3. b Evolution du résultat d'investissement reporté 2018 à 2022



Le résultat d'investissement 2022 prévisionnel présente un déficit de 390 987 €. Ce dernier s'explique par :

- Le lancement tardif sur le second semestre 2022 des études et travaux et ne permettant pas de percevoir les acomptes de subventions sur l'année en cours ;
- L'avancement des études Préventions des Inondations (PI) pas ou peu subventionnées ;
- Le résultat d'investissement cumulé (reprise de l'excédent N-1 moins le déficit 2022) reste toutefois positif, soit environ 347 711 €.

V.4 Quel équilibre budgétaire pour 2023

Le budget 2023 s'appuiera sur l'excédent de fonctionnement pour alimenter les futures dépenses d'investissement estimée pour le moment à hauteur de 2 175 715 € et principalement axées sur l'avancée des anciennes études RCE 2 sites et 3 sites (848 700 €), la fin des études Prévention des inondations (660 130 €) et les études PPMHA (210 000 €).

Le cas échéant, un emprunt pourrait être mobilisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

En dépit des contraintes économiques et sociales existantes (inflation, ajustement des salaires, coût des énergies), le SBV4R devra s'attacher à maîtriser les dépenses de fonctionnement du syndicat tout maintenant ses ressources que sont les participations des EPCI et les subventions des partenaires institutionnels (AESN, département, région).

CA2021-CA2022

Dépenses fonctionnement		BP2021	CA 2021	CA 2022
O11	Charges à caractères général	116 700,00	73 572,52	81 163,52
O12	Charges de personnel	269 300,00	236 151,98	280 254,35
65	Autres charges de gestion courant	42 020,00	32 964,46	34 176,62
66	Charges financières	5 180,00	5 080,70	4 065,85
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	73,25
O22	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00
O23	Virement à la sect° d'investissement		0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00	77 143,28	99 102,46
	<i>Amort dép (6811), amort subv (6812)</i>			
Total		536 700,00	424 912,94	498 836,05

Recettes fonctionnement		BP2021	CA 2021	CA 2022
OO2	Résultations de fonct. Excédentaire		0,00	
O13	Atténuation de charges	1 500,00	5 227,13	2 003,81
70	Produits des services et divers	0,00	0,00	0,00
O42	Opés d'ordre de transfert entre sections	0,00	340,00	21 726,80
	<i>Amort subventions(777), valo régie</i>			
74	Dotations, subventions	535 200,00	464 371,01	793 845,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	645,43	323,26
76	Produits financières	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 581,80	2 000,00
Total		536 700,00	474 165,37	819 898,87

Résultat fonct.	321 062,82
Résultat fonct. N-1	494 158,61
Résultat cumulé	815 221,43

Equilibre fonct **321 062,82**

Dépenses investissement		BP2021	CA 2021	RAR 2021 reprendre avec le CA	CA 2022
OO1	Déficit invest				
	<i>Reprise du déficit N-1</i>				
O20	Dépenses imprévues	0,00	0,00		
13	Rbt subventions	20 000,00	19 868,00		0,00
16	Rbt emprunt	25 250,00	25 208,22		25 888,83
20	Immobilisations incorporelles	570 900,00	4 662,27	270,00	195 572,40
	<i>Frais études pour des travaux sur les biens du SBV4R</i>				
204	Reste à charges SBV4R	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	37 750,65		23 430,43
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00		0,00
O40	Opés d'ordre de transfert entre sections	0,00	340,00		21 726,80
	<i>Amort subventions (13911)-régie</i>				
O41	Opés patrimoniales	455 500,00	292 585,39		0,00
	<i>Reste à charge SBV4R (20442 idem en dépenses)</i>				
45	Comptabilité distincte rattachée	148 000,00	13 160,00		234 204,11
	<i>PPRE étude et travaux total de la dépense (4581)</i>				
	<i>RCE étude et travaux s total de la dépense (4581)</i>				
Total		1 309 650,00	393 574,53	270,00	500 822,57

Recettes investissement		BP2021	CA 2021	RAR 2021 reprendre avec le CA	CA 2022
OO1	Excédent invest				
	Virement de la sect° de fonctionnement				
13	Subventions	400 416,00	8 762,00		2 160,00
16	Emprunt	289 400,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	2 176,93		1 278,85
O24	Cession d'actif	5 000,00	0,00		
O40	Opérations d'ordre entre section	90 000,00	77 143,28		99 102,46
	<i>Amort (28), amort subv (13)</i>				
O41	Opération sur le patrimoine	455 500,00	292 585,39		
	<i>Reste à charge SBV4R (4582 idem en dépenses)</i>				
45	Comptabilité distincte rattachée	67 334,00	0,00	8 640,00	7 294,00
	<i>PPRE étude et travaux total de la dépense (4582)</i>				
	<i>RCE étude et travaux s total de la dépense (4582)</i>				
Total		1 309 650,00	380 667,60	8 640,00	109 835,31

Résultat invest.	-390 987,26
Résultat invest. N-1	751 605,77
Résultat cumulé	360 618,51

VI. Zoom sur certains éléments

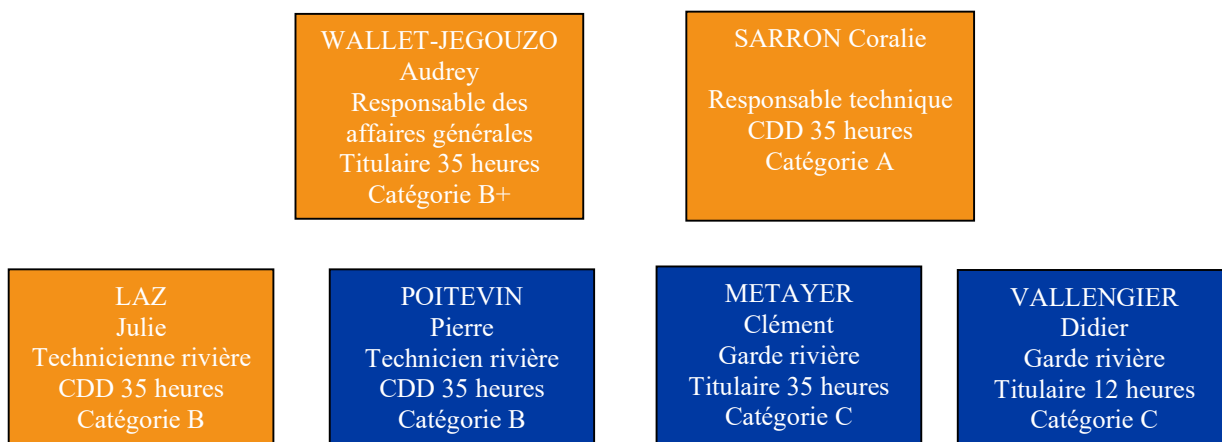
VI.1 Le personnel

Comme évoqué précédemment, l'année 2022 a été marquée par une stabilité des postes d'encadrants et le départ d'un technicien rivière. Ce dernier n'a pas été remplacé et ses missions ont été réparties entre les autres techniciens et la responsable technique.

Pour le moment, aucun recrutement ferme n'est envisagé. Cependant, en cas de besoin ponctuel sur une mission, l'appel à un apprentis en alternance pourrait être envisagé.

VI.1. a Structure des effectifs au 31 décembre 2022

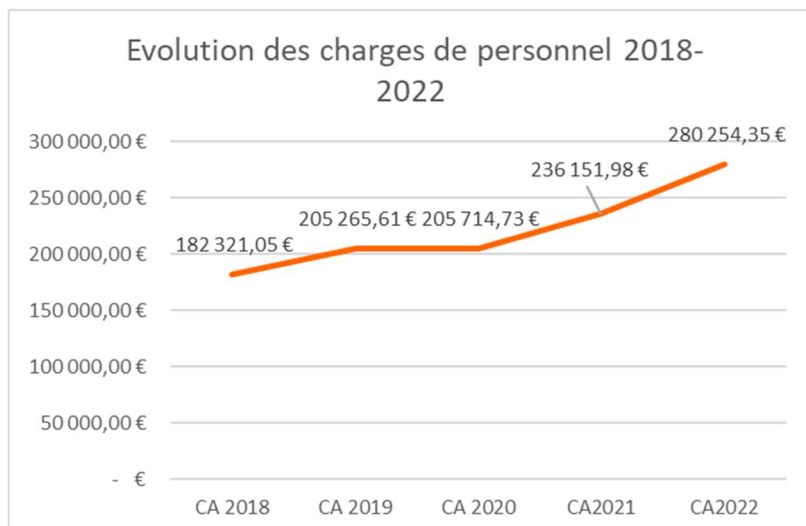
Le SBV4R est actuellement composé de 7 agents titulaires ou contractuels :



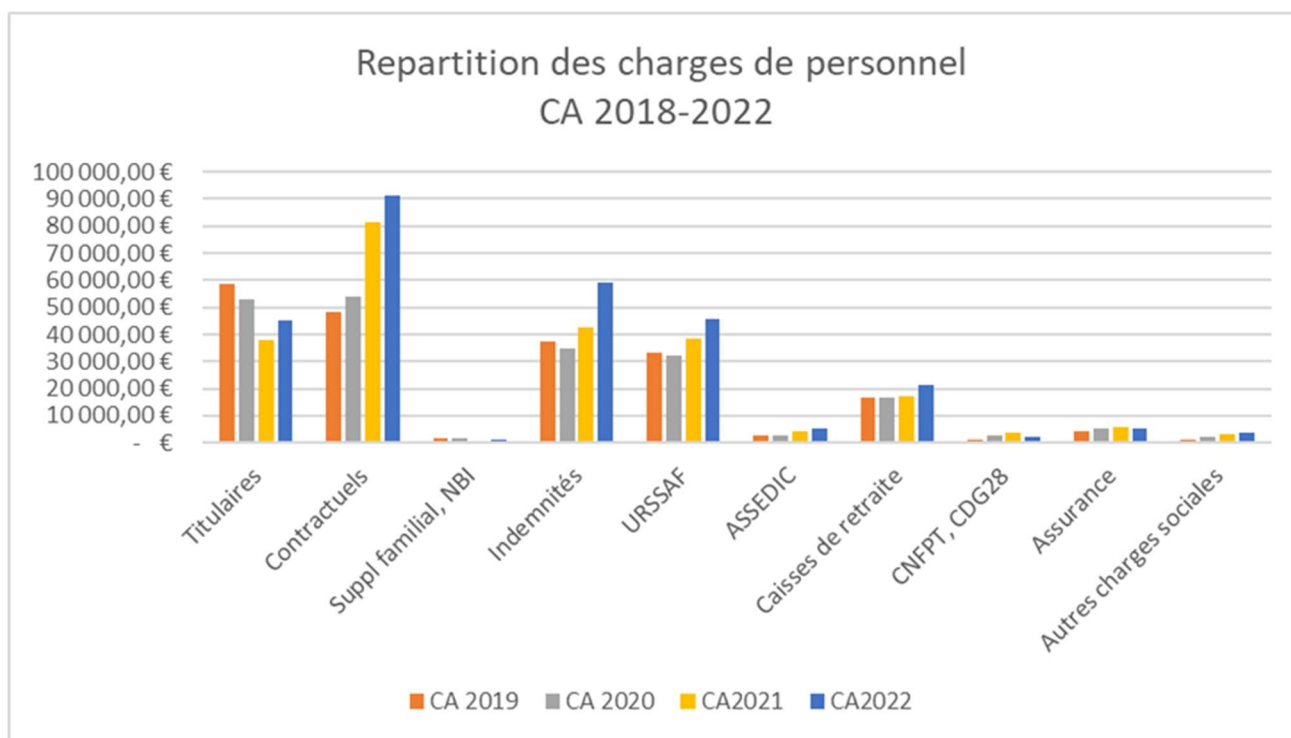
Répartition hommes/femmes par tranches d'âges :



VI.1. b Les charges de personnel



Ratio charges de personnel / frais de fonctionnement	
CA 2018	56,77%
CA 2019	57,26%
CA 2020	54,03%
CA 2021	55,58%
CA 2022	56,18%



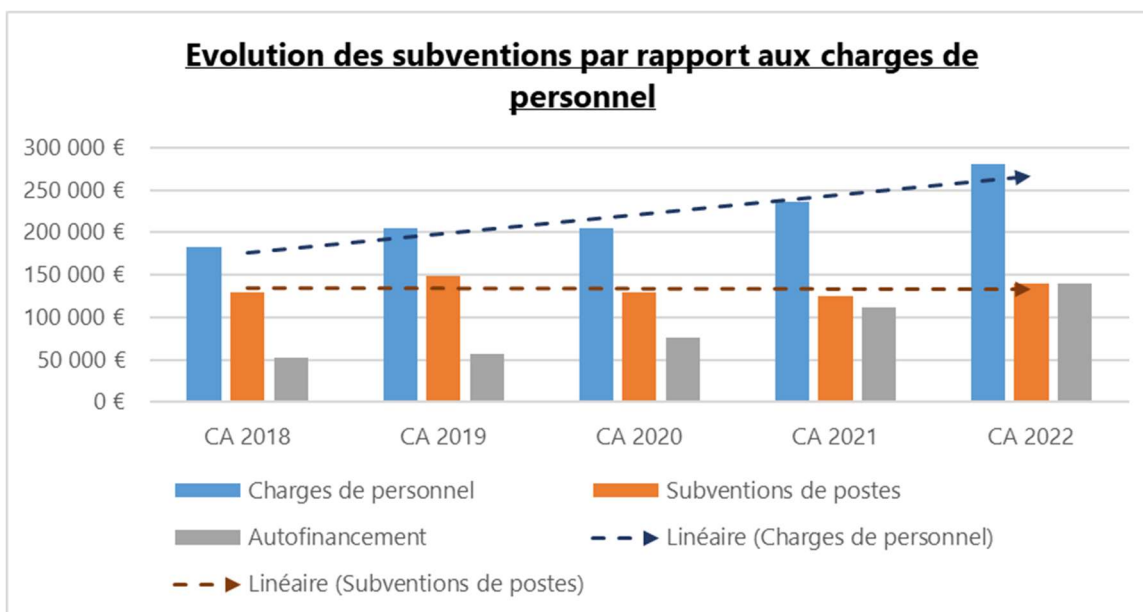
Le chapitre relatif au personnel représente, dans le budget de fonctionnement, une dépense comprise entre 50 et 60 % du budget global. La prévision budgétaire de 2023 suivra cette même tendance. Ces taux représentent la plus grosse part du budget prévisionnel cependant, ces dépenses sont nécessaires pour assurer l'accompagnement et la mise en œuvre des projets.

En 2023, la masse salariale restera relativement stable toute en suivant l'évolution réglementaire des salaires (ajustement du smic, avancements divers) et l'évolution des frais d'assurance du personnel.

VI.1. c Les aides financières sur les salaires

Pour mémoire, les aides attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par la Région Centre Val de Loire valorisent uniquement l'emploi des techniciens dans le cadre de la GEMAPI, à hauteur respectivement de 50 et 30 %. Ces deux financeurs prennent également en charge une partie des frais de fonctionnement liés à l'exercice de leurs missions.

En 2022, suite au départ de M. Lelarge, seuls 2 postes de techniciens et une partie du poste de la responsable technique ont pu être pris en compte. En effet, l'AESN ne finance pas ou peu les missions de Préventions des Inondations et pas du tout l'encadrement. Ainsi, en 2022, le montant de financement attendu (solde prévu en 2023) a progressé mais sans commune mesure avec l'augmentation de la masse salariale. Le SBV4R doit donc autofinancer une part plus importante des salaires et des charges.



Années	Charges de personnel	Subventions de postes	Autofinancement
CA 2018	182 321,05 €	129 534,00 €	52 787,05 €
CA 2019	205 265,61 €	148 413,20 €	56 852,41 €
CA 2020	205 714,73 €	129 595,50 €	76 119,23 €
CA 2021	236 152,00 €	124 371,00 €	111 781,00 €
CA 2022	280 254,35 €	139 781,00 €	140 473,35 €

Depuis 2018, l'écart entre les charges de personnel et les subventions devient de plus en plus marqué ce qui se traduit par un reste à charge pour le Syndicat plus important (soit 140 473 € pour 2022). Cette part résiduelle correspond au financement total des postes du garde-rivière et de la responsable des affaires générales, d'une part, à 20 % des postes de techniciens rivières et à 60% du poste de la responsable technique d'autre part.


VI.2 Les participations

VI.2. a Rappel de la clé de répartition

Conformément à l'arrêté définissant les statuts du SBV4R, la contribution des membres est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondérés chacun pour 1/3 :

- la population des communes membres avec actualisation des chiffres INSEE au 1er janvier de chaque année ;
- la superficie dans les sous bassins versants inclus dans le périmètre du SBV4R ;
- le linéaire de rivières, à l'exclusion des fossés.

LES PARTICIPATIONS SBV4R

 LES MEMBRES		Appelé en 2023						Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations			
		CRITERE 1		CRITERE 2		CRITERE 3		700 000,00 €			
2018 : Les EPCI se substituent aux communes		Pop totale en vigueur : Insee 2020	% de l'EPCI pour la pop	Surf de la com dans les sous BV (en km²)	% de l'EPCI pour la surf dans sous BV	Linéaire de cours d'eau par EPCI (en km)	% de l'EPCI pour le linéaire de rivière	233 333,33 €	233 333,33 €	233 333,33 €	700 000,00 €
								CRITERE 1 : participation de l'EPCI pour la pop (en € TTC)	CRITERE 2 : participation de l'EPCI pour la surface de BV (en € TTC)	CRITERE 3 : participation de l'EPCI pour le linéaire de CE (en € TTC)	
								1/3	1/3	1/3	
CA Evreux Portes de Normandie	CROTH	1 390		10,54							
	GA RENNES-SUR-EURE	2 005		10,55							
	MARCILLY-SUR-EURE	1 614		3,33							
	3	5 009	5,08%	24,42	5,18%	37,5	12,93%	11 841,67 €	12 079,67 €	30 163,00 €	54 084 €
CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CC/MEVOISINS	631		3,98							
	CC/PIERRES	2 815		10,42							
	CC/SAINT-PIAT	1 092		11,98							
	CC/SOULAIRES	484		6,01							
	CC/VILLIERS-LE-MORHIER	1 400		5,12							
	BRECHAMPS	367		5,52							
	CHAUDON	1 689		11,48							
	COULOMBS	1 369		12,59							
	LORMAYE	687		1,47							
	NERON	682		19,29							
	NOGENT-LE-ROI	4 057		13,18							
11	15 273	15,47%	101,04	21,42%	57,8	19,92%	36 106,00 €	49 982,33 €	46 489,33 €	132 578 €	
CA du Pays de Dreux	CA/AUNAY-SOUS-CRECY	693		8,50							
	CA/CRECY-COUIVE	275		6,69							
	CA/DREUX	31 239		13,25							
	CA/GARNAY	965		14,38							
	CA/SAULNIERES	824		10,35							
	CA/TREON	1 447		11,01							
	CA/VERNOUILLET	12 583		11,65							
	CA/CHARPONT	660		7,21							
	CA/LURAY	1 586		4,53							
	CA/SAINTE-GENEVIEVE MORON	1 113		5,52							
	CA/VILLEMEUX-SUR-EURE	1 724		18,87							
	ABONDANT	2 455		35,29							
	ANET	2 793		7,94							
	BERCHERES-SUR-VESGRE	863		11,67							
	BONCOURT	274		3,73							
	CHERSY	1 877		12,38							
	ECLUZELLES	165		3,26							
	EZY-SUR-EURE	3 735		8,89							
	FONTAINE-LES-RIBOUTS	204		6,47							
	IVRY-LA-BATAILLE	2 688		7,70							
	LA CHAUSSEE-D'IVRY	1 283		8,45							
	MAILLEBOIS	911		41,24							
	MEZIERES-EN-DROUAIS	1 090		8,52							
	MONTREUIL	519		5,69							
	OULINS	1 217		10,29							
	ROUVRES	851		16,47							
	SAINT-ANGE-ET-TORCAY	286		15,93							
	SAINT-GEORGES-MOTEL	890		3,33							
	SAINT-OUEN-MARCHEFROY	304		9,37							
	SAUSSAY	1 121		4,67							
	SOREL-MOUSSEL	1 783		12,98							
31	78 418	79,45%	346,23	73,40%	194,8	67,15%	185 385,67 €	171 271,33 €	156 681,00 €	513 338 €	
Total		98 700	100,00%	471,69	100,00%	290,1	100,00%				700 000 €

Annuellement, sur la base de cette clé de répartition, le comité vote le montant des contributions des collectivités membres en tenant compte de l'évolution des populations des communes en vigueur au 1er janvier de l'année (pour 2023 Insee 2020).

VI.2. b Evolution des participations sur la période 2018-2023

Membres	Montant des participations par année						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023
CA Pays de Dreux	176 177,85 €	179 999,49 €	180 060,03 €	249 414,93 €	513 436,00 €	513 338,00 €	-0,02%
CC Portes Euréliennes d'Ile de France	61 392,00 €	46 573,12 €	46 485,58 €	64 417,53 €	132 472,67 €	132 578,00 €	0,08%
CA Evreux Portes de Normandie	6 055,00 €	18 863,39 €	18 890,39 €	26 167,54 €	54 091,33 €	54 084,00 €	-0,01%
Total	243 624,85 €	245 436,00 €	245 436,00 €	340 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	

L'enveloppe globale estimée pour 2023 sera identique à celle retenue en 2022. Quant à la répartition de la participation entre les EPCI membres, cette dernière est ajustée en fonction de la mise à jour de la population INSEE au 01 Janvier 2023.

Les 3 EPCI membres du syndicat ont tous voté un produit de taxe GEMAPI dont une partie est à reverser au SBV4R en fonction du plan pluriannuel d'investissement prévisionnel qui leur sera présenté.

VI.3 Le niveau d'épargne des 5 dernières années

VI.3. a L'épargne de gestion

Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	129 607 €	108 348 €	82 980 €	131 136 €	402 578 €

VI.3. b L'épargne brut

Aussi appelée CAF (Capacité d'autofinancement), elle représente l'excédent du résultat de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (*hors cession d'immobilisation*) et les charges réelles (*hors valeur comptables des immobilisations cédées*) de fonctionnement.

	2018	2019	2020	2021	2022
CAF	122 807 €	102 786 €	77 740 €	122 891 €	396 438 €

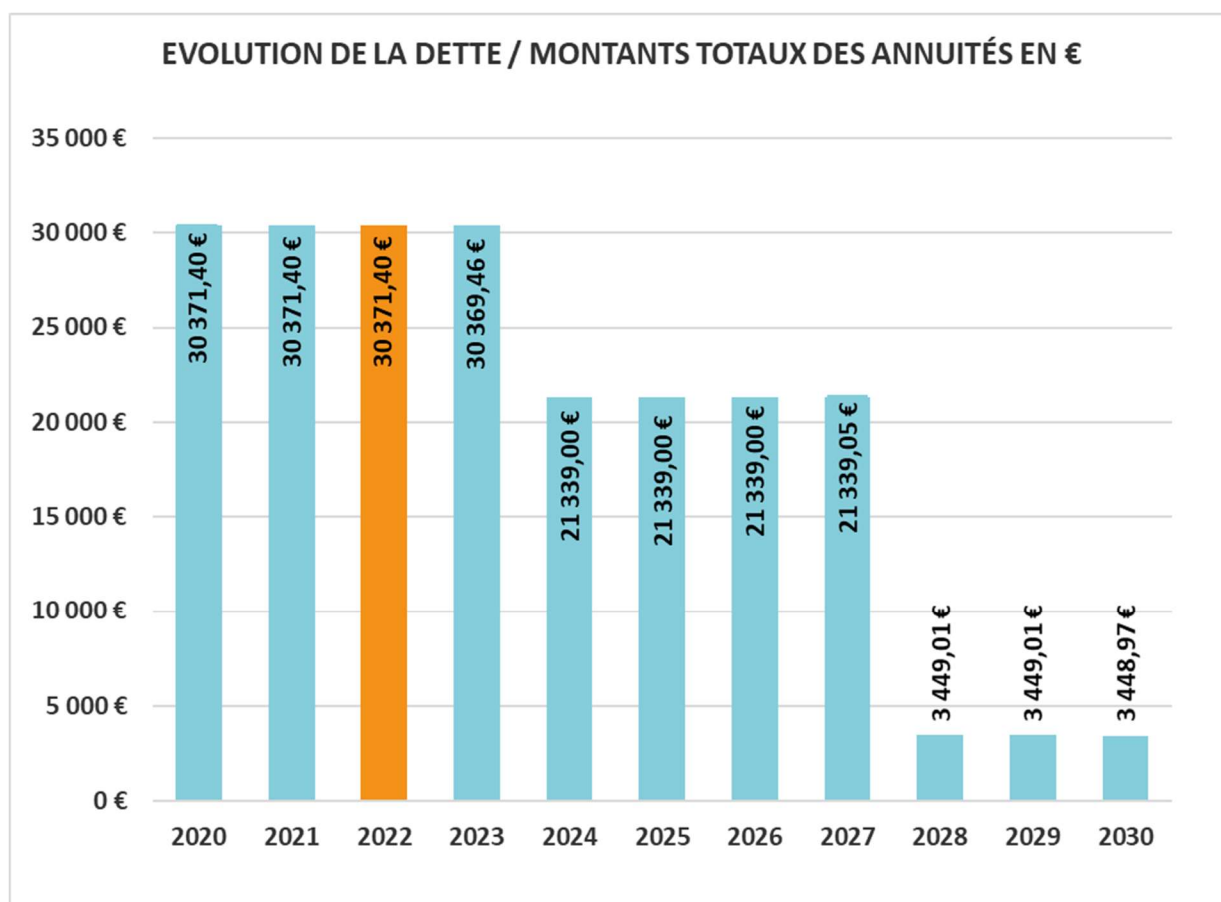
VI.3. c L'épargne nette

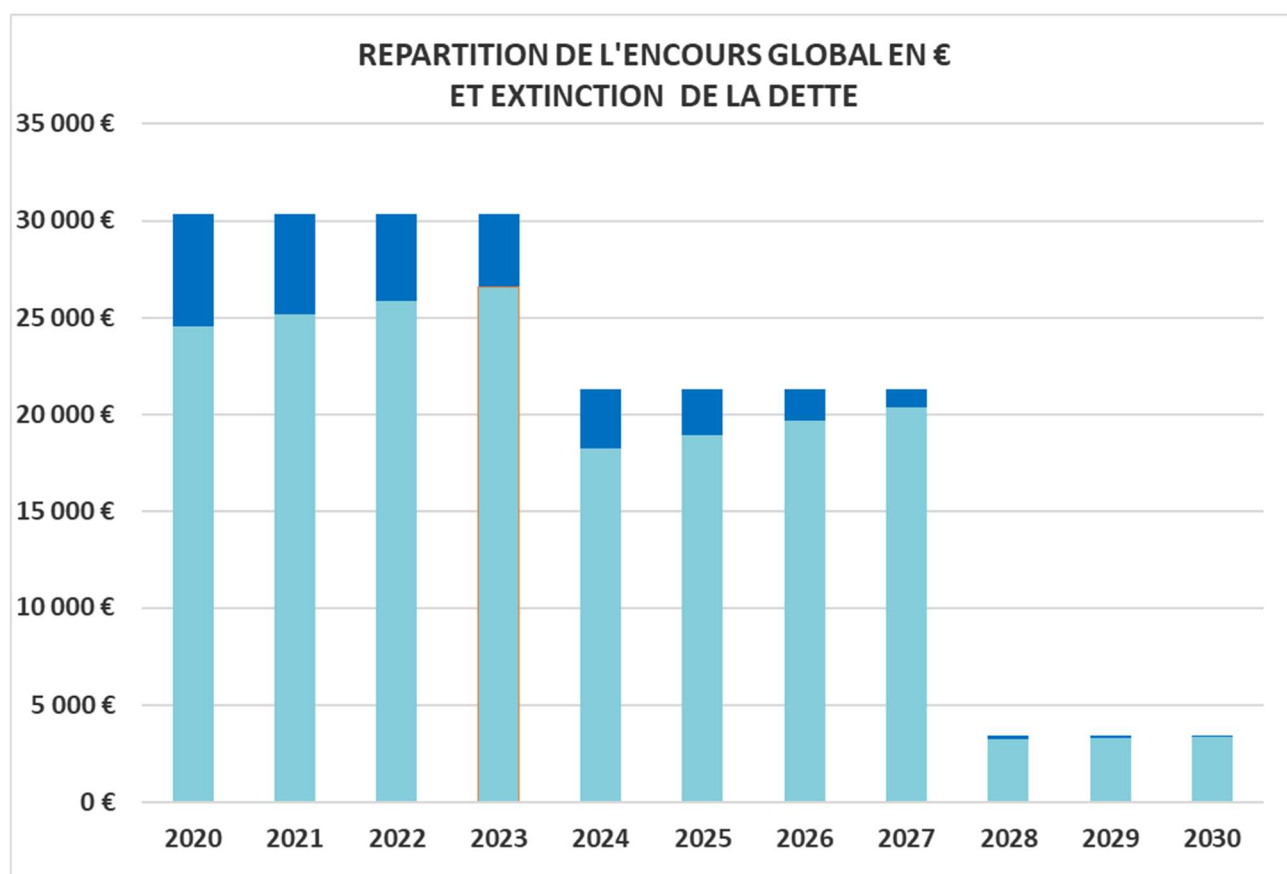
Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

	2018	2019	2020	2021	2022
CAF	122 806,52 €	102 786,44 €	77 739,96 €	122 890,63 €	396 438,48 €
Capital de la dette	23 303,90 €	23 916,63 €	24 551,12 €	25 208,22 €	25 888,83 €
Epargne nette	99 502,62 €	78 869,81 €	53 188,84 €	97 682,41 €	370 549,65 €

VI.4 La dette

DETAILS EMPRUNTS					
OBJET	PRETEUR	MONTANT TOTAL	TAUX	DATE DE SIGNATURE	DERNIERE ANNUITE
TRAVAUX POUR RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE OULINS ET CHAUSSEE D'IVRY (1)	CREDIT MUTUEL	45 500 €	1.65 %	26/05/2015	30/04/2030
TRAVAUX RESTAURATION ENTRETIEN SUR LA BLAISE (2)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	250 000 €	0.86 %	13/12/2016	01/01/2027
TRAVAUX DE RIVIERE (3)	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	61 500 €	4.13 %	07/12/2006	01/05/2023





Capital restant dû		Population INSEE (recensement 2020)	Ratio Capital restant dû/habitants
au 1er janvier 2023	113 957,64 €	98 496	1,16 €

A l'heure actuelle, le SBV4R doit rembourser trois emprunts (issus des précédents syndicats) pour un montant annuel de 30 369.46 €.

Le premier emprunt s'éteindra en 2023 avec le paiement de la dernière annuité des travaux engagés pour restaurer la continuité écologique du bief de l'ancien moulin de Forstle à Tréon et la restauration hydromorphologique du cours de la Blaise dans la traversée de Saulnières.

La deuxième annuité à s'éteindre sera celle relative aux travaux de restauration de la Blaise, en 2027. Ce remboursement aura une incidence forte sur le budget car elle s'élève à 17 889,99 €.

La dernière annuité sera résiduelle pour 3 449.97 € et prendra fin en 2030.

Ainsi, au 1er janvier 2023, le SBV4R doit encore rembourser la somme de 113 957.64 € ce qui représente un coût de 1,15 € par habitant.

ENDETTEMENT du SBV4R								
Prêteur	Exercice	Montant Total Capital	Montant Total Interets	Montant Total Frais	Montant Total Commiss°	Montant Total ICNE	Capital Total Restant Dû au 1er janvier	Montant Total Annuité
1	2021	2 928,33 €	520,68 €	0,00 €	0,00 €	347,12 €	31 556,08 €	3 449,01 €
2	2021	13 476,56 €	4 413,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 862,78 €	17 889,99 €
3	2021	8 803,33 €	229,07 €	0,00 €	0,00 €	152,08 €	26 635,83 €	9 032,40 €
1+2+3	2021	25 208,22 €	5 163,18 €	0,00 €	0,00 €	499,20 €	165 054,69 €	30 371,40 €
1	2022	2 976,65 €	472,36 €	0,00 €	0,00 €	314,91 €	28 627,75 €	3 449,01 €
2	2022	14 033,14 €	3 856,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 386,22 €	17 889,99 €
3	2022	8 879,04 €	153,36 €	0,00 €	0,00 €	101,81 €	17 832,50 €	9 032,40 €
1+2+3	2022	25 888,83 €	4 482,57 €	0,00 €	0,00 €	416,72 €	139 846,47 €	30 371,40 €
1	2023	3 025,77 €	423,24 €	0,00 €	0,00 €	282,16 €	25 651,10 €	3 449,01 €
2	2023	14 612,71 €	3 277,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 353,08 €	17 889,99 €
3	2023	8 953,46 €	77,00 €	0,00 €	0,00 €	51,12 €	8 953,46 €	9 030,46 €
1+2+3	2023	26 591,94 €	3 777,52 €	0,00 €	0,00 €	333,28 €	113 957,64 €	30 369,46 €
1	2024	3 075,69 €	373,32 €	0,00 €	0,00 €	248,88 €	22 625,33 €	3 449,01 €
2	2024	15 216,21 €	2 673,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 740,37 €	17 889,99 €
1+2	2024	18 291,90 €	3 047,10 €	0,00 €	0,00 €	248,88 €	87 365,70 €	21 339,00 €
1	2025	3 126,44 €	322,57 €	0,00 €	0,00 €	215,05 €	19 549,64 €	3 449,01 €
2	2025	15 844,64 €	2 045,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 524,16 €	17 889,99 €
1+2	2025	18 971,08 €	2 367,92 €	0,00 €	0,00 €	215,05 €	69 073,80 €	21 339,00 €
1	2026	3 178,03 €	270,98 €	0,00 €	0,00 €	180,65 €	16 423,20 €	3 449,01 €
2	2026	16 499,03 €	1 390,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 679,52 €	17 889,99 €
1+2	2026	19 677,06 €	1 661,94 €	0,00 €	0,00 €	180,65 €	50 102,72 €	21 339,00 €
1	2027	3 230,46 €	218,55 €	0,00 €	0,00 €	145,70 €	13 245,17 €	3 449,01 €
2	2027	17 180,49 €	709,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 180,49 €	17 890,04 €
1+2	2027	20 410,95 €	928,10 €	0,00 €	0,00 €	145,70 €	30 425,66 €	21 339,05 €
1	2028	3 283,77 €	165,24 €	0,00 €	0,00 €	110,16 €	10 014,71 €	3 449,01 €
1	2029	3 337,95 €	111,06 €	0,00 €	0,00 €	74,04 €	6 730,94 €	3 449,01 €
1	2030	3 392,99 €	55,98 €	0,00 €	0,00 €	37,32 €	3 392,99 €	3 448,97 €

VII. Synthèse des orientations budgétaires 2023

- Des dépenses de fonctionnement en évolution suite à l'extension des compétences du Syndicat, mais maîtrisée ;
- Des financements réduits sur les postes ;
- Des recettes de fonctionnement alimentées par les participations des EPCI et les partenaires financiers (AESN, région) ;
- Une section de fonctionnement contrôlée permettant de dégager une capacité d'autofinancement nécessaire au financement des projets en cours de la section d'investissement ;
- La concrétisation de travaux en régie financés à 80% par l'AESN +FCTVA ;
- Des études et des travaux RCE/restaurations légères bien avancés et de nouveaux projets ;
- L'avancement des études PI sur le territoire des 3 EPCI.
